

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.941
20 janvier 2004

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUARANTE ET UNIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 20 janvier 2004, à 15 h 20

Président: M^{me} Amina MOHAMED (Kenya)

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 941^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Alors que s'ouvre la session de 2004, je veux faire, tardivement, nos adieux à ceux de nos collègues qui ont quitté la Conférence après la clôture de la session de 2003, en septembre dernier, à savoir: l'Ambassadeur d'Inde, M. Rakesh Sood, l'Ambassadeur d'Indonésie, M. Nugroho Wisnumurti, l'Ambassadeur du Nigéria, M. Pius Ikpefuan Ayewoh, l'Ambassadeur de Sri Lanka, M. Prasad Kariyawasam, l'Ambassadeur de Suède, M. Johan Molander, et l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Mykhailo Skuratovskyi.

Je suis sûre que vous vous joindrez à moi pour demander à leurs délégations respectives de leur transmettre l'expression de nos vifs remerciements pour les multiples et précieuses contributions qu'ils ont apportées à nos travaux pendant leur tour de service, ainsi que nos vœux sincères de succès et de satisfaction dans leurs nouvelles affectations.

Je veux aussi accueillir cordialement parmi nous les nouveaux collègues qui ont pris leurs fonctions de représentant à la Conférence, à savoir l'Ambassadeur de Belgique, M. Michel Adam, l'Ambassadeur de la République arabe syrienne, M. Mikhail Wehbe, l'Ambassadrice de Suède, M^{me} Elisabet Borsin Bonnier, l'Ambassadeur de Roumanie, M. Doru Romulus Costea, l'Ambassadrice des États-Unis d'Amérique, M^{me} Jackie Wolcott Sanders, et l'Ambassadrice de Sri Lanka, M^{me} Sarala Manouri Fernando.

Je saisis cette occasion pour les assurer de notre coopération et de notre appui dans l'accomplissement de leurs nouvelles tâches.

D'emblée, soyez assurés que c'est pour le Kenya un honneur que d'accéder à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis intimidée à l'idée de prendre ces fonctions à l'ouverture de la session de 2004. Comme nous le savons tous, chaque nouvelle session est synonyme de possibilités et d'espoirs nouveaux. C'est un moment auquel nous pouvons non seulement dresser des bilans, mais aussi faire le point de la situation et envisager l'avenir. La présente session n'est pas différente. Je me réjouis donc à la perspective de collaborer avec vous afin que nous puissions tirer tout le parti possible des possibilités que nous offre la présente session et surmonter les problèmes épineux qu'elle pourrait nous poser.

Je tiens à adresser mes remerciements au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, au Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, ainsi qu'à M. Jerzy Zaleski et aux autres membres du secrétariat, pour l'appui qu'ils m'ont déjà apporté.

Je tiens aussi à remercier mes prédécesseurs à la présidence, à savoir les Ambassadeurs d'Irlande, d'Israël et d'Italie, de même que la Présidente sortante, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi, dont le travail, l'énergie et le dévouement ont été pour moi une réelle source d'inspiration. Je lui suis sincèrement redevable des acquis encourageants qu'elle a pu faire intervenir pendant sa présidence et qui étaient axés sur une facilitation des travaux de fond de la Conférence.

Comme vous le savez tous, un puissant séisme a frappé Bam, dans la République islamique d'Iran, et a causé des pertes énormes en vies humaines et des dommages très importants. Au nom

(La Présidente)

de la Conférence du désarmement et à titre personnel, je veux exprimer au Gouvernement de la République islamique d'Iran et à ceux qui ont été frappés par cette catastrophe nos condoléances et notre très sincère sympathie.

Des faits nouveaux qui ont une portée énorme sont intervenus après la clôture de notre dernière session, le 9 septembre 2003. Nous accueillons avec satisfaction la décision qu'a prise la Jamahiriya arabe libyenne de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'adhérer à la Convention sur les armes chimiques. Il s'agit là d'une contribution importante aux efforts faits à l'échelle mondiale pour empêcher la dissémination et l'emploi d'armes de destruction massive.

En outre, à l'issue de négociations, il a été convenu, le lundi 19 janvier, que l'AIEA vérifierait la portée et la teneur du programme nucléaire de la Jamahiriya arabe libyenne et que les experts des États-Unis et du Royaume-Uni retireraient du pays toutes matières suspectes. Par ailleurs, tout porte à croire que les pourparlers des six pays pourront bientôt reprendre, ce qui fera avancer le processus de Beijing qui est axé sur un règlement des problèmes nucléaires et connexes dans la péninsule coréenne. Nous trouvons encourageantes la déclaration faite récemment par la République populaire démocratique de Corée, ainsi que la réaction des pays concernés à cette déclaration.

Enfin, nous nous félicitons de la décision prise récemment par le Gouvernement de la République islamique d'Iran de conclure un protocole additionnel, d'agir d'une manière qui soit conforme aux dispositions d'un tel protocole en attendant qu'il entre en vigueur et de suspendre toutes activités de retraitement et d'enrichissement. Ces faits nouveaux auront pour effet d'améliorer considérablement la situation sur le plan de la paix et de la sécurité internationales. J'ai l'espoir qu'ils consolideront aussi notre volonté commune de voir la Conférence commencer des travaux de fond et qu'ils ouvriront des perspectives nouvelles pour l'ensemble du processus de désarmement.

Pour ma part, je tiens à vous assurer que je ferai tout mon possible pendant mon tour à la présidence pour faciliter les travaux de notre Conférence. À mon sens, la plus grosse difficulté que nous ayons à surmonter consiste à commencer des travaux de fond dans un délai raisonnable, ce qui exige qu'une décision soit prise sur un programme de travail.

À la fin de notre dernière session, la Conférence a prié le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession. Ces consultations ont fait apparaître que la majorité des membres de l'instance préféreraient prendre la proposition des cinq Ambassadeurs comme point de départ de l'élaboration d'un programme de travail. Il y a aussi eu des discussions sur la manière de concevoir ce programme. Plusieurs délégations se sont réservé de se prononcer sur cette question. Je m'abstiendrai d'entrer dans le détail de ces consultations, puisque l'Ambassadrice Inoguchi nous fera rapport sur la question tout à l'heure.

Je puis néanmoins affirmer ce qui suit. Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la recherche des compromis moyennant lesquels la Conférence pourrait commencer ses travaux. Je reconnais certes qu'il faudra à l'évidence déterminer ce qu'il sera possible de faire et ce qui ne le sera pas: il s'agira d'étudier les différentes solutions qui s'offrent à nous et partir des acquis obtenus à ce jour à si grand-peine. J'ai l'espoir que nous serons en mesure de franchir de concert le pas

(La Présidente)

suivant, aussi modeste soit-il, en partant de cette abondance d'expérience, de consultations, d'idées et de propositions cumulées à ce jour, devant laquelle nous paraissions néanmoins très indigents, en raison de notre incapacité de tirer parti de ce qui s'offre à nous.

La règle du consensus nous oblige à travailler ensemble, avec conscience et précision, à l'exécution de notre mandat. Nous devons redoubler d'efforts à cette fin. Après tout, comme l'a dit Vidal Sasson, il n'y a que dans les dictionnaires que le succès vient avant le travail.

En conséquence, ma tâche, telle que je la conçois, consiste à ménager aux délégations la possibilité d'explicitier, dans un esprit constructif et dans un climat de compréhension, leur position sur le programme de travail et d'autres questions auxquelles nous devons faire face.

Il incombe collectivement aux membres de la Conférence de convenir d'un programme de travail. J'ai commencé et continuerai à tenir des consultations à ce sujet et suis impatiente de connaître vos vues et propositions quant à la voie à suivre.

J'ai la conviction que, moyennant la volonté politique nécessaire, il nous sera réellement possible de parvenir sous peu à un programme de travail complet et équilibré.

Je vais à présent inviter le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, à donner lecture d'un message adressé à la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan. M. Sergei Ordzhonikidze a la parole.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies se lit comme suit:

«J'ai le plaisir de saluer tous les États membres de la Conférence du désarmement alors que s'ouvre sa session de 2004. Le désarmement reste l'une des grandes priorités de la communauté internationale. Des événements récents ont incité cette dernière à exiger que de nouveaux efforts soient faits pour renforcer l'efficacité des accords de limitation des armements et de désarmement, ainsi que pour relancer les mécanismes de désarmement multilatéraux, dont la Conférence du désarmement. J'ai maintes fois exprimé des inquiétudes au sujet de la Conférence, qui reste dans l'impasse, et engagé les États à agir rapidement sur le plan politique pour l'en sortir. Je garde l'espoir que des progrès seront possibles cette année.

À cet égard, je félicite les membres de la Conférence des efforts qu'ils ont faits l'année dernière à l'appui de la proposition intergroupes concernant le programme de travail, qu'ont présenté cinq anciens Présidents de l'instance et qui a aidé à aplanir un certain nombre de divergences de vues sur le programme de travail. En outre, je trouve encourageant le fait que la Conférence s'est penchée sur plusieurs menaces et défis émergents, tels que les nouvelles formes de terrorisme et leurs répercussions éventuelles sur la prolifération des armes de destruction massive, tout en étudiant aussi des idées quant aux moyens qui s'offrent de renforcer le respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Sans volonté politique, il sera impossible de faire sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve aujourd'hui et d'en relancer les travaux. Je trouve encourageants les efforts faits par plusieurs États membres pour revoir leur position sur les travaux que la Conférence doit entreprendre à titre prioritaire et j'ai l'espoir qu'il sera ainsi plus facile d'aplanir les dernières divergences de vues et de reprendre des travaux de fond à la Conférence en 2004.

En 2003, des progrès appréciables ont été enregistrés dans la réalisation des objectifs en matière de désarmement qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les États parties à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel ont célébré le quatrième anniversaire de l'entrée en vigueur de ce traité historique, dans le cadre duquel plus de 30 millions de mines terrestres ont été détruites. Les États parties à la Convention sur certaines armes classiques ont conclu des négociations sur un nouveau protocole relatif aux restes explosifs de guerre. Enfin, les États parties à la Convention sur les armes biologiques ont lancé un nouveau processus de suivi qui est axé sur le renforcement de la mise en œuvre de cette Convention d'importance vitale. En outre, une nouvelle coopération des États soucieux de lutter contre le commerce illicite d'armes légères a vu le jour, ainsi qu'il ressort de la Réunion biennale des États tenue l'année dernière.

Ces exemples montrent bien qu'il est effectivement possible d'enregistrer des progrès en matière de limitation des armements et de désarmement. De fait, dans bien des cas, les résultats obtenus l'ont été par les mêmes délégations qui représentent leurs pays respectifs à la Conférence du désarmement.

Cette Conférence reste pour la communauté mondiale l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. Rien ne saurait mieux en démontrer l'utilité qu'une résurgence de la volonté et de l'élan politiques des États. Je vous souhaite plein succès dans cette entreprise.»

Ainsi se termine le message du Secrétaire général Kofi Annan.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie M. Ordzhonikidze de nous avoir donné lecture du message de M. Kofi Annan. Je lui demanderai d'exprimer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies notre reconnaissance pour l'appui qu'il apporte personnellement à la Conférence et l'importance qu'il attache à nos travaux.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Enrique Román-Morey, pour qu'il informe les membres de la Conférence de certaines questions d'organisation de la session de 2004, ainsi que des ressources allouées à la Conférence.

M. ROMÁN-MOREY (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je voudrais aborder brièvement des questions d'organisation de la session de 2004 de la Conférence du désarmement.

(M. Román-Morey, Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement)

Comme les années précédentes, la Conférence se verra allouer 10 séances par semaine pendant toute la session. Elle pourra donc tenir deux réunions par jour, avec des services complets.

La Conférence devrait s'efforcer d'utiliser pleinement ces ressources. Il importe tout particulièrement que les séances commencent à l'heure et qu'elles ne se poursuivent pas au-delà du temps imparti. Je voudrais souligner en outre qu'il ne pourra pas y avoir de séances avec des services complets le soir ou le week-end.

Pour ses réunions, la Conférence disposera de la salle des Conseils, de la salle I, de la salle C-108 et de la salle de conférence du secrétariat, au 6^e étage. Au besoin, une salle de conférence supplémentaire pourra également lui être réservée, sur demande, auquel cas il conviendra de s'adresser à l'avance au secrétariat.

Il est demandé aux délégations de bien vouloir se conformer rigoureusement aux mesures d'économie adoptées pour rationaliser la publication et l'utilisation de la documentation. En particulier, il convient de présenter tous les documents, dans leur version papier et dans leur version électronique, au secrétariat longtemps à l'avance et d'éviter tout double emploi. En outre, dans le but d'éviter une double traduction du même document, les délégations qui soumettent à la Conférence du désarmement, pour publication, un document qui a déjà été soumis à quelque autre organe des Nations Unies, en particulier au siège, à New York, sont priées de bien vouloir en informer le secrétariat. Enfin, je voudrais souligner que le règlement de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas la publication des textes des déclarations faites par les délégations en séance plénière en tant que documents distincts de la Conférence. Ces déclarations sont déjà consignées systématiquement dans les comptes rendus *in extenso* et font de ce fait partie de la documentation officielle de la Conférence du désarmement. Je suis sûr que je peux compter sur votre entière coopération à cet égard.

Je rappelle en outre que, dans le cadre des efforts déployés par le secrétariat pour réduire les dépenses de fonctionnement, seuls les documents concernant des projets de proposition qui appellent une décision seront distribués dans les salles de réunion. Les documents de présession et de référence continueront d'être fournis aux missions permanentes des États membres et à celles des États ayant le statut d'observateur. Les délégations sont donc priées de bien vouloir conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et les utiliser pendant les séances. Néanmoins, un nombre limité d'exemplaires seront disponibles au comptoir de distribution des documents, dans la salle C-111, juste en face de la salle des Conseils.

Les documents de la Conférence du désarmement sont également disponibles sur le site Internet de la Conférence – qui a été remanié – à l'adresse suivante:
<http://disarmament.un.org/cd/>.

Enfin, je rappelle aux délégations qu'elles doivent présenter dès que possible leurs lettres de créance, de façon que le secrétariat puisse publier la liste des participants. Pour des raisons de sécurité, les membres des délégations sont priés de porter sur eux la carte d'identité que leur a fournie l'Office des Nations Unies à Genève.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie M. Román-Morey des informations qu'il nous a données concernant l'organisation de la présente session de la Conférence et lui exprime notre gratitude pour le nombre de réunions qui, selon ses indications, nous seront allouées aux fins de nos travaux.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui, dans l'ordre, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, l'Ambassadeur de Belgique, M. Adam, l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza, le représentant de la Norvège, M. Paulsen, l'Ambassadeur d'Argentine, M. Chiaradia, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Chung, et l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau.

Je donne à présent la parole au premier orateur inscrit, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, qui a été la dernière à assurer la présidence de la session de 2003 de la Conférence du désarmement et qui nous fera rapport sur les consultations qu'elle a tenues pendant l'intersession, en application du paragraphe 38 du rapport de 2003 de la Conférence.

M^{me} INOBUCHI (Japon) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je veux d'emblée vous féliciter de votre accession à la présidence et vous dire toute la confiance que m'inspirent vos talents de diplomate, votre capacité à diriger nos travaux avec sagesse, votre dynamisme et votre sincérité. C'est pour moi un réel plaisir que de remettre la présidence à une collègue si aimable, à qui je souhaite sincèrement bonne chance. Soyez assurée de tout l'appui de ma délégation alors que vous vous efforcerez d'accomplir les tâches de la présidence et de conduire la Conférence à la percée que nous attendons depuis sept ans.

J'ai demandé la parole en ma qualité de Présidente sortante pour présenter à la Conférence les résultats des consultations que j'ai tenues pendant l'intersession. Conformément au mandat donné dans le rapport de la Conférence sur sa session de 2003, j'ai procédé à des consultations avec diverses délégations tout en restant en relation étroite avec la Présidente entrante, l'Ambassadrice Mohamed. Dans son rapport, la Conférence me priait également de tenir ses membres informés des consultations. Je fais donc la présente intervention pour m'acquitter du mandat élargi qui m'a été donné.

En commençant mes consultations, je savais que la proposition des cinq Ambassadeurs, si elle était largement appuyée, ainsi qu'il ressortait du rapport, n'avait pas encore recueilli le consensus. Les pays qui y sont favorables ont continué d'exprimer tout au long de l'intersession le vif espoir qu'un consensus interviendrait sur un programme de travail fondé sur cette proposition, et j'ai compris qu'il serait donc important de faire ressortir le fait que la proposition considérée reflète assez bien les intérêts et les priorités des pays qui l'appuient ou l'acceptent. Par conséquent, je me suis attaché à connaître la position des pays qui ne s'étaient pas encore exprimés au sujet de la proposition des cinq Ambassadeurs. Toutefois, mes consultations ont été peu concluantes, les pays restants n'étant pas arrivés au bout de leur réflexion à la fin de l'année dernière.

La Conférence devra déterminer l'orientation de sa session annuelle, ce qui sera nécessairement une gageure. Devant la situation actuelle, certains États membres ont revu de très près et avec vigueur leurs positions respectives sur les questions clefs de la proposition des cinq Ambassadeurs. Les deux premières semaines de la session annuelle étant spécifiquement

(M^{me} Inoguchi, Japon)

consacrées à un débat sur l'ordre du jour et le programme de travail, nous attendons tous avec impatience de connaître leur position et de tenir bientôt un débat de fond sur la question.

Parallèlement, j'ai fait, à l'issue de mes premières consultations, un certain nombre d'observations que j'ai présentées sous forme de suggestions de la présidence lors des consultations informelles ouvertes à tous qui ont été tenues le 19 décembre dernier. À cette réunion, j'ai émis l'avis, entre autres, que la Conférence du désarmement devait trouver réponse à l'ensemble de la situation actuelle sur le plan de la sécurité internationale, tout en empêchant que des tentatives de couplage ne viennent encore compliquer sa tâche. En outre, j'ai indiqué, en ce qui concerne les différents points de l'ordre du jour, les solutions qu'il me paraît nécessaire ou pratiquement possible, voire réellement possible, d'adopter, ou encore qui pourraient être repensées. Par ces indications, j'ai voulu, non pas présenter une proposition officielle, mais simplement tenter d'ouvrir la voie à un accord ultérieur sur un programme de travail.

En définitive, je n'ai pas pu faire intervenir de résultats tangibles. J'ai néanmoins eu le privilège de participer en ma qualité de Présidente au processus multilatéral de prise de décisions concernant la paix et la sécurité internationales. Cela a été pour moi un moment unique que de travailler dans l'intérêt de tous en partant des efforts cumulés de mes prédécesseurs. J'ai le sincère espoir que vous, Madame la Présidente, et vos successeurs pourrez enfin faire en sorte que les efforts déployés avec tant de constance par les présidents successifs de tous les groupes représentés ici soient couronnés de progrès réels et significatifs dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie vivement l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi du rapport qu'elle nous a fait, des efforts peu communs qu'elle a déployés et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur de Belgique, M. Michel Adam.

M. Michel ADAM (Belgique): Madame la Présidente, je vous remercie pour vos paroles de bienvenue. C'est en effet la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant cette importante institutions et, de plus, parmi les premiers intervenants de cette année. Aussi permettez-moi, Madame, de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, qui tient tant à cœur à mon pays, et de vous assurer de la totale collaboration de ma délégation et de sa pleine confiance dans votre conduite des débats.

Je dois avouer que j'ignore encore beaucoup de choses sur la Conférence du désarmement, mais j'essaie d'apprendre. Permettez-moi de partager ici mes premières constatations et mes premières interrogations. Mon premier contact avec la Conférence fut la réunion fort intéressante de décembre organisée sous la présidence de notre collègue, M^{me} Inoguchi – dont, en passant, je tiens à saluer la compétence et l'engagement sans relâche pour la cause du désarmement. J'en ai retenu deux principaux sujets de réflexion.

Le premier point est que cette magnifique institution, qui nous a donné de grands traités multilatéraux, se languit depuis près de sept ans dans l'inactivité mais semble être actuellement proche d'un accord qui pourrait lui permettre de relancer ses travaux. Mieux encore, elle serait, aux dires de l'ancienne présidence, plus proche d'un accord en 2003 qu'en 2002 et vos paroles, Madame la Présidente, m'incitent à penser que nous nous rapprochons encore en 2004 d'un

(M. Michel Adam, Belgique)

nouveau départ. Le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, dont nous venons de prendre connaissance, nous encourage encore dans cette voie en nous montrant la direction à suivre. Je crois donc qu'il y a ici les éléments d'une évolution nouvelle.

Le second point qui a retenu mon attention est que l'une des causes possibles de cette évolution favorable réside dans l'existence d'une proposition dite «des cinq Ambassadeurs»

J'apprends encore qu'en juillet 2002 mon grand et cher ami Mohamed Salah Dembri a présenté, dans cette enceinte, une initiative sur un programme de travail au nom des cinq Ambassadeurs dont mon prédécesseur, Jean Lint. Six mois plus tard, en janvier 2003, cette proposition devint officielle. Six mois plus tard encore, elle fut révisée.

J'apprends également que de très nombreuses délégations ont fait connaître leur position sur cette proposition, et M^{me} Inoguchi vient encore de faire état des consultations à cet égard. La plupart des délégations y apportent d'ailleurs leur soutien ou, du moins, déclarent pouvoir l'accepter. Cependant, je crois comprendre aussi que toutes les délégations n'ont pas encore réagi. Ma première décision et ma première tentation dans cette enceinte seront donc de les inviter à le faire. En effet, la proposition des cinq Ambassadeurs est une proposition de compromis. Comme toute proposition de compromis, elle ne satisfera jamais totalement chacun de nous et elle peut certainement être encore améliorée; elle n'est pas gravée dans la pierre et son caractère évolutif a été mis en évidence à plusieurs reprises déjà, il y a six mois et au moment de sa présentation. Dans le même esprit, il me semble que cette proposition ne prétend nullement à l'exclusivité. Elle n'est pas un but en soi, elle est un moyen. Des pistes de réflexion alternatives peuvent être explorées, pourvu qu'elles nous conduisent vers notre objectif commun qui est de sortir la Conférence de l'impasse.

Peut-être le succès qui, à beaucoup d'égards, paraissait inespéré et qui a été obtenu en novembre dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques est-il un signe qui nous montre que des possibilités de négociations multilatérales sur le désarmement s'ouvrent à nouveau.

Un programme de travail est à notre portée. La détermination et la force de conviction de mon prédécesseur et ami, l'Ambassadeur Jean Lint, y ont tant contribué que je lui dois de poursuivre ses efforts – dans la continuité, d'ailleurs, de l'action de mon pays en faveur du désarmement. Tentons donc, tous ensemble, d'aplanir les dernières divergences pour permettre à notre Conférence de retrouver sa vocation, qui est d'œuvrer pour un monde plus sûr.

Madame la Présidente, mes chers collègues, en vous adressant mes meilleurs vœux pour 2004, je tiens à souligner que je souhaite aussi le succès de nos travaux.

La PRÉSIDENTE: (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Adam de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sera l'Ambassadeur d'Italie, M. Carlo Trezza.

M. TREZZA (Italie) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous féliciter, ainsi que votre pays, le Kenya, de votre accession, à ce moment très délicat, aux fonctions très importantes et très difficiles de président de la Conférence du désarmement. Votre expérience des affaires multilatérales, votre parcours et votre renommée, de même que votre attachement à la reprise des négociations à la Conférence, font de vous la personne idéale pour donner l'impulsion à cette instance. Qu'il me soit aussi permis de reconnaître l'important travail et les consultations que vous avez entrepris au cours des dernières semaines – et auxquels j'ai personnellement assisté – pour préparer la présente session et votre présidence. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Inoguchi, qui a déployé des efforts inlassables dans l'espoir de donner l'impulsion aux travaux de la Conférence et qui a obtenu des résultats constructifs pendant sa présidence. En outre, je tiens à accueillir parmi nous ceux qui ont été affectés récemment à la Conférence du désarmement et leur souhaiter un plein succès à Genève. Comme vous l'avez dit vous-même, Madame la Présidente, nos travaux reprennent alors que nous venons d'enregistrer un certain nombre de faits nouveaux importants et constructifs dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. En effet, après la fin de notre dernière session, la République islamique d'Iran a conclu avec l'AIEA un protocole additionnel à son accord de garanties, tandis que, quelques semaines plus tard, la Jamahiriya arabe libyenne ratifiait le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur les armes chimiques. D'autres faits significatifs, que vous-même et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies avez mentionnés, se sont produits dans l'intervalle.

Je voudrais, à cette première séance de la session de 2004 de la Conférence, appeler l'attention des États membres sur une question relative au désarmement et à la non-prolifération qui ne cesse de prendre de l'importance et qui intéresse nos débats.

Les réductions significatives d'armes de destruction massive qui ont été opérées au cours des décennies écoulées dans le cadre d'initiatives unilatérales ainsi que de processus et de traités multilatéraux, multipartites et bilatéraux dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements ont sensibilisé la communauté internationale aux problèmes techniques et financiers énormes liés à la destruction effective d'arsenaux militaires. Dans certains cas, leur élimination a nécessité plus de ressources et d'efforts que leur production. Ces problèmes se sont concrétisés alors que s'élaborait une nouvelle conception du désarmement et de la non-prolifération fondée sur la coopération et qui est appelée aujourd'hui «Réduction de la menace en coopération» ou, plus communément, «CTR». Nous estimons que cette notion mérite d'être présentée à la Conférence du désarmement car elle constitue, à notre avis, un élément important du processus de désarmement.

Au cours de la décennie écoulée, les États-Unis, la Russie, l'Union européenne, le Japon, le Canada et d'autres pays encore ont travaillé ensemble en vue d'assurer la sécurité, puis de procéder au démantèlement des matières, vecteurs et infrastructures destinés à des armes nucléaires, biologiques et chimiques. Cette initiative a été couronnée par un partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive, dont l'établissement a été annoncé par les dirigeants du Groupe des huit pays les plus industrialisés, à Kananaskis (Canada) en juin 2002. Les participants à ce sommet se sont engagés à réunir jusqu'à 20 milliards de dollars des États-Unis au cours des 10 années qui suivraient afin de juguler les menaces inhérentes aux armes de destruction massive et, en particulier, d'empêcher les terroristes, ou ceux qui les

(M. Trezza, Italie)

abritent, d'acquérir ou de mettre au point des armes nucléaires, chimiques, radiologiques ou biologiques, de même que des matières, des équipements et des technologies intéressant directement ou indirectement les missiles. Outre ces engagements financiers importants, les dirigeants des pays du G-8 sont convenus d'un ensemble complet de principes en matière de non-prolifération, ainsi que de lignes directrices conçues pour lever les obstacles qui avaient empêché la réalisation de projets analogues dans le passé. Dans les lignes directrices pour les projets de coopération nouveaux ou élargis, il est indiqué que les membres du G-8 travailleront en partenariat, bilatéralement ou multilatéralement, pour élaborer, coordonner, mettre en œuvre et financer, en fonction de leurs moyens respectifs, des projets de coopération nouveaux ou élargis. Il s'agit principalement de régler des problèmes en matière de non-prolifération, de désarmement, de lutte contre le terrorisme et de sûreté nucléaire (notamment eu égard à l'environnement), dans le but de renforcer la stabilité stratégique d'une manière qui soit conforme aux objectifs sur le plan de la sécurité internationale et d'appuyer les régimes de non-prolifération multilatéraux. Chaque pays est censé être responsable au premier chef de l'exécution des obligations et prescriptions acceptées en matière de non-prolifération, de désarmement, de lutte contre le terrorisme et de sûreté nucléaire et s'engager à apporter sa pleine coopération au Partenariat. Les préoccupations prioritaires doivent être la destruction des armes chimiques, le démantèlement des sous-marins nucléaires mis hors service, l'élimination des matières fissiles et le recrutement d'anciens chercheurs du secteur de l'armement. D'autres pays disposés à adopter les principes et lignes directrices sont invités à engager le débat sur leur participation et leur contribution à cette initiative. Les pays du G-8 sont disposés à ouvrir des négociations avec tous autres pays prêts à adopter les lignes directrices, y compris ceux de l'ex-Union soviétique, en vue de leur admission au Partenariat.

Beaucoup a déjà été accompli au cours des 10 années écoulées: l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus sont devenus parties au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires, et toutes les armes nucléaires qui se trouvaient sur leur territoire en ont été retirées. Selon l'Organisme de défense et de réduction de la menace, les réductions suivantes avaient été opérées à fin novembre 2002, dans le cadre de la coopération entre les États-Unis et la Russie, rien que dans le domaine du désarmement des armes nucléaires et de leurs vecteurs: désactivation de 6 020 ogives, destruction ou élimination de 486 missiles balistiques intercontinentaux (ICBM), de 438 silos d'ICBM, d'un lanceur mobile d'ICBM, de 97 bombardiers, de 483 missiles nucléaires air-sol, de 396 lanceurs de missiles de croisière embarqués à bord des navires (SLBM), de 347 missiles SLBM et de 24 sous-marins lance-missiles; fermeture de 194 puits ou tunnels d'essais nucléaires.

Certes, l'Italie n'a pas l'intention de s'attribuer le mérite des réalisations remarquables d'autres pays dans ce domaine, mais qu'il me soit permis d'indiquer simplement que d'autres chiffres encore ont été divulgués lors d'une conférence interparlementaire sur le Partenariat mondial, qui a été organisée en novembre dernier sous la présidence italienne de l'Union européenne par la Commission européenne au Parlement européen à Strasbourg. Les États-Unis ont déclaré que, entre 1992 et 2003, ils avaient consacré plus de 8 milliards de dollars à la destruction d'armes et de matériels chimiques, biologiques et nucléaires et y consacraient à présent 1 milliard de dollars par année. Selon la présidence française du G-8 de 2003, la mise en œuvre de plusieurs programmes dans le domaine chimique dont il avait été convenu au Sommet de Kananaskis avait commencé. Près de 190 sous-marins nucléaires avaient

(M. Trezza, Italie)

été démantelés. La valeur des contrats conclus dans le cadre du partenariat du G-8 avait atteint 700 millions de dollars. D'autres contrats allaient sans doute être annoncés dans les mois qui suivraient.

La réduction de la menace en coopération, ou CTR, est devenue l'une des pièces maîtresses de la nouvelle stratégie adoptée par l'Europe pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive. Ainsi que l'a déclaré le représentant de la Commission européenne à la Conférence interparlementaire, l'Union européenne (soit la Communauté et les États membres) a engagé des dépenses pour environ 600 millions d'euros au titre du désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive au cours des 10 dernières années. En 1999, une action commune, avec un financement de 5 millions d'euros par an pour des projets ciblés, a été lancée en vue d'appuyer des programmes de coopération au désarmement et à la non-prolifération des armes de ce type, action qui se poursuivra jusqu'au milieu de l'année 2004. La Communauté européenne s'est engagée à Kananaskis à affecter en tout 1 milliard d'euros à de telles activités. Le représentant personnel pour la question des armes de destruction massive que venait de désigner le Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune a fait ressortir à la Conférence de Strasbourg certains des éléments de la stratégie de l'Union européenne dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Dans le document stratégique qui a été adopté par les chefs d'État ou de gouvernement au Conseil européen de Bruxelles, le 13 décembre 2003, il est indiqué que le renforcement des programmes de CTR menés par l'Union européenne avec d'autres pays, qui visent à appuyer le désarmement, le contrôle et la sécurité des matières, installations et connaissances névralgiques, constitue l'un des principaux moyens que l'Union européenne a prévu de mettre en œuvre pour empêcher, décourager, faire cesser et, si possible, éliminer les programmes qui contribuent à la prolifération des armes de destruction massive. La prolongation du programme de l'Union européenne, l'augmentation du financement, au-delà de 2006, de la réduction de la menace en coopération, ainsi que la mise sur pied d'un programme d'assistance, figurent parmi les principaux moyens de promouvoir un climat international et régional stable.

L'Italie n'a pas attendu pour participer aux activités de CTR. Un premier accord bilatéral qui visait à améliorer la sûreté nucléaire et la protection radiologique dans les installations russes de destruction d'armes nucléaires a été signé en 1993. Un deuxième accord, portant sur la construction d'une canalisation pour une installation de destruction d'armes chimiques en Russie, a été signé en 2000 et a été suivi, en 2003, d'un troisième accord en vue de l'achèvement de la canalisation. Cependant, c'est à Kananaskis que l'Italie a consenti les plus gros efforts, puisque le Premier Ministre italien a annoncé des contributions au titre de projets pour une valeur maximale de 1 milliard d'euros sur 10 ans. Par cette annonce de contributions, l'Italie occupe le deuxième rang parmi les pays membres de l'Union européenne et le quatrième rang des donateurs finançant l'ensemble du Partenariat mondial établi à Kananaskis. Ces engagements commencent déjà à être traduits dans les faits. Deux accords importants ont été signés le 5 novembre 2003 à l'occasion de la visite d'État du Président Poutine en Italie. En application de ces accords, l'Italie sera le premier pays à participer à la construction de l'installation de destruction d'armes chimiques de Potchep et coopérera au démantèlement de sous-marins nucléaires. L'Italie allouera à ces deux projets un total de 720 millions d'euros.

(M. Trezza, Italie)

Si l'Italie a décidé, de concert avec d'autres pays animés du même esprit, d'allouer autant de ressources à l'initiative en faveur de la réduction de la menace en coopération alors qu'elle connaît de grosses difficultés budgétaires, c'est parce qu'elle est convaincue que cette initiative renforcera la sûreté et la sécurité internationales. À une époque où la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs devient toujours plus une menace pour la paix et la sécurité internationales et où le risque de voir des terroristes acquérir de telles armes et vecteurs ajoute à cette menace une dimension critique, l'initiative CTR fait figure de moyen concret de juguler les problèmes de prolifération de telles armes grâce à des mesures de désarmement efficaces.

Il s'agit là de l'initiative la plus complète et la plus ambitieuse jamais conçue en vue d'éliminer les armes de destruction massive. Elle est fondée sur de solides bases conceptuelles et opérationnelles, formées par les principes et lignes directrices adoptés. Elle jouit d'un appui politique sans précédent, puisque tous les pays du G-8, par la voix de leurs dirigeants, l'ont adoptée et que les pays de l'Union européenne et d'autres membres de la communauté internationale s'y sont déjà joints. Le programme de CTR joue un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme car les armes qu'il vise – celles qui n'ont plus de rôle stratégique et sont en attente de démantèlement – sont dans l'ensemble moins protégées et donc plus susceptibles d'être soustraites à des fins d'actes terroristes à l'arme de destruction massive.

Par le Partenariat mondial, le désarmement n'est plus une simple affaire de réduction des armements et de vérification des réductions, mais bien une affaire de coopération multilatérale en la matière. Ce partenariat a accéléré le processus de réduction des armements et facilité l'adhésion de plusieurs pays au TNP, ce qui a renforcé le régime de non-prolifération. Il a également eu pour effet d'accroître la confiance et la transparence à l'échelle internationale. Le Partenariat vise des matières et des équipements extrêmement sensibles, que des pays jusque-là antagoniques ont protégés normalement par le secret-défense.

Bref, alors que nous débattons à la Conférence du désarmement de notre futur programme de travail et des moyens les plus indiqués de renforcer le désarmement à l'échelon international, l'Italie tient à appeler l'attention de la Conférence sur cette idée – la réduction de la menace en coopération – qui intéresse les conditions actuelles de la sécurité internationale. Le désarmement n'aurait aucun sens si les États n'étaient pas en mesure d'éliminer effectivement – par la CTR – les armes de destruction massive qu'ils ont décidé de soumettre à des réductions. Nous estimons que le moment est venu de faire en sorte que cette initiative soit mieux connue, comprise, approuvée et accueillie par la communauté internationale.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur d'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je veux commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Nous souhaitons vivement que, lors de vos prochaines consultations, vous parviendrez à faire intervenir un accord sur un programme de travail de la Conférence, ce qui, indéniablement, requerra tous vos éminents talents de diplomate, et peut-être aussi un petit miracle. Qu'il me soit

(M. Paulsen, Norvège)

permis de remercier la Présidente sortante, l'Ambassadrice Kuniko Inoguchi, des efforts inlassables qu'elle a déployés dans l'espoir de faire sortir la Conférence de l'impasse.

La situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement est le reflet du triste état des efforts multilatéraux en matière de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération. Depuis près de huit ans déjà, la Conférence du désarmement ne fait rien. La Commission du désarmement de l'ONU se marginalise toujours plus. Les traités multilatéraux de limitation des armements sont mis à rude épreuve. De l'aveu général, le fonctionnement de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être largement amélioré à bien des égards.

Pour toutes ces raisons, la Norvège a plaidé pour l'adoption de mesures précises visant à renforcer le rôle et l'utilité de la Première Commission. Nous sommes convaincus qu'une revitalisation de la Première Commission pourrait avoir des retombées constructives pour d'autres mécanismes de désarmement multilatéraux tels que la Conférence du désarmement. À la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, plusieurs pays ont fait distribuer des textes exposant leur position sur une réforme de la Première Commission, et il y a eu des consultations constructives. La Norvège a accueilli avec satisfaction le fait que l'Assemblée générale a adopté une résolution sur la question sans la mettre aux voix. La réforme de la Première Commission doit s'inscrire dans un processus plus large de revitalisation de l'Assemblée générale.

La Norvège, soucieuse de maintenir l'élan du processus de réforme, a organisé un atelier informel à Oslo les 8 et 9 décembre 2003 afin que soient étudiées les possibilités de donner un nouveau souffle à la Première Commission et d'en accroître l'utilité. Cet atelier était également conçu pour contribuer au débat sur un renforcement d'ensemble de l'Assemblée générale. Nous avons pu procéder à un échange de vues informel au sujet de l'état de la Conférence du désarmement ainsi que de la Commission du désarmement de l'ONU. Des représentants de 19 pays de toutes les régions y ont participé, y compris le Président de la Première Commission lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Jarmo Sareva.

Les débats de l'atelier informel d'Oslo ont été menés dans un esprit ouvert et très constructif. Bien qu'ils aient exprimé des positions différentes sur plusieurs questions, les participants ont tous déclaré être fermement attachés au multilatéralisme et être convaincus de la nécessité d'améliorer encore le fonctionnement de la Première Commission.

Le modérateur des débats de l'atelier a constaté que les participants étaient d'accord pour penser qu'il devait y avoir, dans l'ordre du jour de la Première Commission, un équilibre entre les problèmes existants et nouveaux en matière de sécurité mondiale. Toute réforme devait être axée sur un renforcement de la sécurité mondiale et ne pas être une fin en soi. Le processus de réforme devait être conduit dans un esprit constructif, de franchise et de transparence, sans rien exclure. De l'avis général, il fallait procéder par étapes, dans un esprit pragmatique et en gardant le sens des réalités. Il fallait donc opérer une distinction entre la modification des procédures et les changements quant au fond.

Un certain nombre de modifications qu'il serait possible d'apporter aux procédures ont été repérées, sur la base des meilleures pratiques du système des Nations Unies, qui consisteraient notamment à instituer une liste évolutive des orateurs pour le débat général à la Première

(M. Paulsen, Norvège)

Commission, ainsi qu'un débat général plus court et mieux ciblé, à désigner très tôt le président et les autres membres du bureau, à envisager un système de «troïka», à regrouper par thème les questions inscrites à l'ordre du jour, à n'adopter de résolutions que tous les deux ou trois ans et à fondre éventuellement les résolutions qui portent sur des questions étroitement liées.

En même temps, il a été estimé qu'il fallait examiner plus avant des questions telles que la durée de la session de la Première Commission – Jusqu'où faudrait-il aller pour parvenir à des résolutions adoptées par consensus? Convierait-il d'accorder la priorité à certaines questions? Quel devrait être le rôle du Secrétariat de l'ONU dans le suivi des multiples résolutions adoptées? Quel devrait être le rôle de la société civile dans les débats de la Commission? N'était-il pas besoin d'instituer des débats plus interactifs? La clause-couperet s'impose-t-elle réellement?

Si l'atelier d'Oslo était axé sur la Première Commission, nous avons néanmoins eu le temps de débattre informellement de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU. Les vues divergeaient, mais nous partageons tous le même sentiment de frustration devant l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence depuis des années, encore que le potentiel de la Conférence et sa légitimité aient été soulignés. La délégation norvégienne a suggéré que, en attendant l'adoption d'un programme de travail, les séances plénières de la Conférence soient consacrées une fois par mois à des consultations sur des questions de fond, selon ce que déciderait le président en exercice. Cela permettrait d'aborder tout au long de l'année diverses questions de fond.

La Commission du désarmement de l'ONU suscitait également un sentiment de frustration largement partagé. La Commission a eu à son actif des acquis importants, mais, de l'avis général, ne pouvait pas continuer à fonctionner comme elle le faisait à présent, sans produire le moindre résultat.

Les modérateurs norvégiens ont établi des résumés des travaux de l'atelier d'Oslo, dont le texte vient d'être distribué. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit là que de nos propres observations et qu'il ne s'agit nullement de documents négociés. Cela dit, nous avons l'espoir que ces résumés contribueront utilement aux consultations prochaines sur la question de la réforme de la Conférence.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège, M. Kjetil Paulsen, pour sa déclaration et les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne à présent la parole au représentant de l'Argentine, l'Ambassadeur Alfredo Vicente Chiaradia.

M. CHIARADIA (Argentine) (traduit de l'espagnol): Madame la Présidente, je veux tout d'abord vous dire tout le plaisir qui est le nôtre de vous voir à la tête de la Conférence. Nous connaissons votre grande expérience et toutes vos capacités, aussi pourrez-vous compter sur le ferme appui de la délégation argentine dans l'accomplissement de vos tâches, en particulier celle qui consiste à obtenir de la Conférence qu'elle commence des travaux de fond et puisse ainsi exécuter son mandat, qui est de préserver et de promouvoir la paix et la sécurité internationales par l'élimination des armes de destruction massive ainsi que la réduction et la limitation des armements.

(M. Chiaradia, Argentine)

Nous formons des vœux pour que la Conférence adopte promptement un ordre du jour et commence sans attendre à exécuter cette année un programme de travail. La délégation argentine affirme une fois encore qu'elle est disposée à appuyer tout consensus qui interviendrait sur un programme de travail fondé sur la proposition des cinq Ambassadeurs.

Je voudrais apporter à la Conférence quelques éléments d'information qui sont susceptibles de l'intéresser.

Les pays participants au Régime de contrôle de la technologie des missiles, plus connu sous le sigle anglais MTCR, ont tenu leur dix-huitième réunion plénière à Buenos Aires du 19 au 26 septembre 2003.

Cette réunion a marqué le début de la présidence argentine, pour la période allant de septembre 2003 à septembre 2004. Lors de cette réunion, les pays partenaires du MTCR ont réaffirmé leur volonté de contrôler les exportations afin d'éviter la prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive, eu égard aux incidences qu'aurait une telle prolifération pour la sécurité, tant sur le plan mondial qu'à l'échelon régional.

Les participants à la réunion ont repéré, à titre de tâches prioritaires, l'exécution rigoureuse des contrôles des exportations, ainsi que le renforcement desdits contrôles et leur actualisation compte tenu des avancées technologiques.

En outre, ils ont chargé la présidence de prendre contact avec les pays qui ne se sont pas partenaires du Régime afin de les sensibiliser davantage aux risques de prolifération des missiles et de les encourager à adhérer de leur plein gré aux directives issues du MTCR.

La présidence argentine entreprendra notamment cette année d'organiser des ateliers et séminaires consacrés à des questions concernant le contrôle des exportations, la législation y relative, les transferts et l'application du Régime.

Les pays partenaires ont noté avec satisfaction que divers États non associés étaient prêts à intégrer les directives issues du MTCR dans leurs régimes nationaux de contrôle des exportations.

En octobre dernier, la délégation argentine a prié le secrétariat de bien vouloir faire distribuer, comme document officiel de la Conférence, le communiqué de presse fait à la réunion de Buenos Aires, qui a été publié sous la cote CD/1720.

Le 4 décembre dernier, la République argentine a achevé la destruction de ses stocks de mines antipersonnel, soit avant même l'expiration du délai prévu à l'article 4 de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Une cérémonie qui mettait fin au plan de destruction a eu lieu à cette date, à l'occasion de laquelle les autorités ont détruit les 20 dernières mines antipersonnel, sur un total de 89 764.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler l'expression de notre gratitude à l'Organisation des États américains et au Gouvernement canadien – en effet, le plan de destruction de nos stocks de mines antipersonnel a été exécuté dans le cadre d'un accord

(M. Chiaradia, Argentine)

spécifique de coopération et d'assistance technique, conclu par le Ministère argentin de la défense avec le Secrétariat général de l'Organisation des États américains, et avec l'aide financière du Gouvernement canadien.

Enfin, j'ai le plaisir d'informer la Conférence que, le 28 novembre 2003, le Congrès de la nation argentine a promulgué la loi portant modification de l'article premier de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, disposition qui s'étend également aux protocoles annexés à cette Convention. Avec la promulgation de cette loi, ces instruments s'appliquent aussi, pour la République argentine, aux conflits ne revêtant pas un caractère international.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Eui-Yong Chung, je voudrais, au nom de la Conférence et à titre personnel, lui faire nos adieux, car il est rappelé par son gouvernement et quittera bientôt Genève pour prendre d'autres fonctions importantes.

L'Ambassadeur Chung a pris ses fonctions à la Conférence le 22 février 2001. Pendant son temps de service ici, il a exposé et défendu la position de son gouvernement avec une autorité peu commune, de réels talents de diplomate et une calme élégance. Nous tous ici avons pu apprécier son ferme attachement au règlement des questions qui, pour être inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, restaient en suspens, de même qu'au lancement de travaux de fond dans cette instance, attachement qui lui a valu à juste titre d'être désigné Coordonnateur spécial pour la question du réexamen de l'ordre du jour de la Conférence. La manière exemplaire dont il a rempli ces fonctions a suscité à son égard une estime générale bien méritée. Au nom de la Conférence du désarmement et à titre personnel, j'adresse à notre ami l'Ambassadeur Chung tous nos vœux de succès et de bonheur. Je lui donne à présent la parole.

M. CHUNG (République de Corée) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, j'ai demandé la parole aujourd'hui pour faire mes adieux à tous les collègues ici présents dans cette salle très prestigieuse. Je voudrais toutefois commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. J'ai l'espoir que, sous votre direction compétente et grâce à vos talents de diplomate, la Conférence trouvera moyen de sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve actuellement en ce qui concerne l'élaboration d'un programme de travail. Je puis vous assurer que ma délégation continuera de vous apporter un plein appui et toute sa coopération à cette fin.

Nous devons redoubler d'efforts afin qu'il soit possible de commencer des travaux de fond à la Conférence du désarmement. Faute de reprendre nos travaux, nous courons le risque réel de voir cet organe devenir toujours plus marginal et, de fait, inutile. Nous ne devons pas laisser cela se produire.

Ma délégation estime que la proposition des cinq Ambassadeurs, telle qu'elle a été modifiée par l'Ambassadeur de Belgique, M. Jean Lint, offre des bases solides sur lesquelles la

(M. Chung, République de Corée)

Conférence peut s'appuyer pour convenir d'un programme de travail. D'ailleurs, la conception synthétique et la suggestion avancée par l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, ne sont pas nécessairement incompatibles avec la logique de la proposition des cinq Ambassadeurs, qui est axée sur le règlement global des quatre grandes questions. Ma délégation est reconnaissante de tous efforts qui seraient faits en vue de permettre à la Conférence de reprendre ses travaux de fond.

Étant donné qu'un traité visant l'interdiction de la production de matières fissiles servirait la cause de la non-prolifération et ouvrirait la voie au désarmement nucléaire, la République de Corée, comme bien d'autres délégations, accorde un rang de priorité élevé à l'ouverture rapide de négociations sur un tel traité à la Conférence du désarmement. À cet égard, il serait utile que les États dotés d'armes nucléaires proclament de leur plein gré un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, en attendant la conclusion des négociations sur un traité qui mettrait fin à leur production. En outre, afin d'assurer l'universalité et l'efficacité de ce traité, nous devrions ne négliger aucun effort pour faire en sorte que les États soient aussi nombreux que possible à participer à sa négociation, et, en particulier, pour y associer des États qui ne sont pas parties au TNP. Ce n'est pas l'imagination nécessaire pour améliorer la formulation du programme de travail qui nous fait défaut à présent, mais bien plutôt la volonté politique d'avancer alors que la situation sur le plan de la sécurité évolue. J'ai l'espoir que nous serons en mesure, grâce à notre sagesse collective, de relancer la Conférence et de faire entrer en jeu tous les acteurs.

Je quitterai mon poste en gardant l'agréable souvenir de ma collaboration avec tous les collègues et en particulier vous, Madame la Présidente, non seulement ici à la Conférence, mais aussi dans d'autres instances internationales situées à Genève. Je suis reconnaissant à mes collègues de leur coopération, de leur appui et, plus encore, de l'amitié qu'ils m'ont témoignée ainsi qu'à ma délégation. Je tiens à remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, le Secrétaire général adjoint, M. Enrique Román-Morey, ainsi que M. Jerzy Zaleski et tous les autres membres du secrétariat, qui, avec des ressources limitées, ont si bien servi la Conférence.

La PRÉSIDENTE: (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Chung de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard et à celui des membres de la Conférence. L'orateur suivant sera le représentant de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau.

M. François RIVASSEAU (France): Madame la Présidente, permettez-moi en ce début d'année de vous souhaiter, à vous-même et au Kenya, tout le succès que mérite l'action résolue que vous menez pour remettre notre Conférence utilement au travail. Permettez-moi aussi d'adresser tous nos vœux de succès à notre collègue coréen et de lui faire part de notre regret de le voir partir. Les excellentes relations que nous avons avec la délégation de la République de Corée se poursuivront, j'en suis sûr, et nous lui souhaitons bonne chance. Permettez-moi aussi d'évoquer un instant le souvenir d'un autre collègue qui nous était cher, l'Ambassadeur d'Inde, M. Sood, et qui est maintenant parti pour de hautes responsabilités au-delà des mers. C'est un peu en évoquant cette mémoire que je voudrais revenir sur un sujet qui est important pour ma délégation.

(M. François Rivasseau, France)

Au cours de mon intervention le 4 septembre dernier, j'ai exprimé le souhait que la Conférence du désarmement réfléchisse – en faisant un instant abstraction du passé – aux menaces auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. Comment saurions-nous répondre aujourd'hui à ces attentes? J'ai souhaité que soit introduit dans cette enceinte le sens de l'actualité, qu'on redonne à cette Conférence une vocation en rapport avec les vrais besoins du monde d'aujourd'hui. Et voilà que nous reprenons aujourd'hui nos travaux avec l'ambition de travailler plus concrètement que l'an dernier.

Comme de coutume, la première étape qui nous est proposée consiste à nous entendre sur un ordre du jour ou un agenda – comme on dit parfois en français. Cet ordre du jour que l'on appelle classiquement le décalogue est issu des priorités définies en 1978, il y a maintenant plus de 25 ans. Oh, certes, cet ordre du jour ne nous empêche pas d'aborder tous les sujets que nous pourrions vouloir traiter. Mais il comporte une formulation des priorités de cette Conférence dont l'essentiel remonte à 25 ans. L'essentiel, dis-je, car cet ordre du jour a déjà évolué plusieurs fois – dans sa substance, lorsque nous y avons ajouté par exemple les armes radiologiques, ou dans sa philosophie, lorsqu'en 1999 nous avons décidé qu'il ne s'agissait pas d'un ordre du jour fermé mais ouvert, qui ne nous empêchait pas d'aborder tout type de sujet.

Je voudrais formuler ici un commentaire d'ordre méthodologique. Depuis huit ans, la Conférence du désarmement s'entend dès le premier moment sur son ordre du jour pour être ensuite malheureusement paralysée dans l'examen de son programme de travail. Ne devrions-nous pas, en cette année où nous aspirons à sortir de cette impasse, prendre quelques instants pour nous livrer à un vrai débat et réfléchir à l'adoption de cet ordre du jour? Madame la Présidente, en faisant cette proposition, je souhaite tout autant que vous, et tout autant que tous je crois, que notre Conférence commence dans la souplesse et avec rapidité des travaux de fond. Bien sûr, lorsque nous parlons de nouveaux sujets qui devraient figurer à l'ordre du jour, il n'entre pas dans nos vues de gêner – je le répète – les efforts en cours pour débloquer le programme de travail. Bien au contraire, nous considérons que ces démarches sont de nature à se renforcer l'une l'autre et qu'elles sont mutuellement complémentaires. Comme chacun le sait, par ailleurs, l'accord sur l'ordre du jour ne constitue pas un enjeu en soi; néanmoins, il mérite réflexion, comme en atteste le travail des coordonnateurs spéciaux. Il s'agit, comme le recommandent tous les spécialistes des organisations internationales, et comme la Première Commission l'a souhaité, de donner cette année – la Norvège vient de le rappeler – une priorité particulière au thème de la réforme et de faire l'effort de réfléchir à notre propre pratique. C'est dans un esprit voisin et pour faire écho aux réflexions de la Norvège que je voudrais développer brièvement le point suivant.

Depuis un an, la France, avec d'autres pays, soutient l'idée que certains thèmes pertinents en rapport avec la situation internationale actuelle dans le domaine de la sécurité, de la non-prolifération et du désarmement devraient être également envisagés par cette Conférence. La France soutient, en particulier, deux sujets à ce titre: le terrorisme et les armes de destruction massive, d'une part, et le respect des traités, d'autre part. Cette liste n'est pas exhaustive car, à travers la notion de nouveaux sujets, nous souhaitons non seulement évoquer des questions de fond nouvelles, mais aussi définir une approche nouvelle qui permette mieux qu'avant, à la Conférence du désarmement, de répondre aux attentes actuelles de la communauté internationale.

(M. François Rivasseau, France)

Madame la Présidente, c'est dans cet esprit que la délégation française souhaite un débat dès jeudi, si vous le jugez bon, puisque beaucoup de délégations souhaitent adopter aussi rapidement que possible notre ordre du jour – un débat formel ou informel, peu importe, qui nous permette de faire le point ouvertement et en toute transparence sur le contenu de notre ordre du jour et sur l'idée de nouveaux sujets. Ma délégation compte présenter quelques idées plus précises sur ces nouveaux sujets, et elle invite les délégations qui se sentiront concernées à participer à cet échange de vues sur un thème dont la Conférence est saisie depuis un an et à propos duquel la Conférence, dans son rapport de l'an dernier, et l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution qu'elle a consacrée à la Conférence, ont eu l'occasion de s'exprimer par consensus. Madame la Présidente, ma délégation vous fait une totale confiance pour refléter, au vu des enseignements que vous tirerez de ce débat, les progrès de notre réflexion à cet égard dans l'ordre du jour que nous adopterons ensuite.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. L'orateur suivant sera le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Mohamed Salah Dembri.

M. Mohamed Salah DEMBRI (Algérie): Madame la Présidente, je m'étais préparé en réalité à faire une intervention à la prochaine séance, mais je ne saurais résister au plaisir, en tant que chef de la délégation algérienne et de représentant d'un pays africain, de vous apporter à mon tour toutes les félicitations qui vous reviennent de droit.

Chacun ici, comme les collègues qui m'ont précédé l'ont souligné, connaît votre dynamisme et vos talents de diplomate, et nous savons tous combien vous vous investissez avec ardeur et énergie, dans les différents organes multilatéraux. Nous vous souhaitons donc beaucoup de succès dans cette mission. Nous voudrions vous assurer que nous serons à vos côtés, et que nous vous apporterons notre pleine collaboration. À cet égard, nous voudrions aussi saluer tous les efforts accomplis par la Présidente qui vous a précédée, l'Ambassadrice du Japon, M^{me} Kuniko Inoguchi, dont nous nous plaçons à signaler aussi la compétence et à souligner le dévouement et l'attachement à la cause du désarmement.

Encore une fois, nous nous retrouvons pour essayer d'arrêter notre ordre du jour et de réfléchir ensemble au programme de travail qui devrait nous occuper au cours de l'année 2004 et au cours des années à venir. Des mots fatidiques ont été prononcés ici même par certains collègues et, notamment, le mot «impasse». Sommes-nous réellement dans l'impasse? Je crois que c'est évident si nous regardons le passé. En effet, nous avons eu sept années blanches – je dirais pour utiliser, moi qui suis musulman, une parabole chrétienne, sept années de vaches maigres. Nous sommes donc en droit d'attendre maintenant sept années de vaches grasses, et il se peut que, grâce à vous, Madame la Présidente, nous trouvions un programme de travail que tous puissent accepter.

Au fond, je ne crois pas que les sessions précédentes ont été des années blanches. Il y a eu un très grand effort d'imagination, et les uns et les autres ici ont, pour ainsi dire, posé des pierres sur un chemin qui était ardu et trouvé les meilleures solutions possibles dans une série de difficultés. Mon collègue, Michel Adam, qui tout à l'heure m'a honoré de son amitié, et moi-même nous sommes dits que notre travail, comme au temps des grands sacerdores, consiste

(M. Mohamed Salah Dembri, Algérie)

à arriver à des choses sublimes par des chemins difficiles – *ad augusta per angusta*, selon la devise latine. Voilà bien notre tâche à tous ici: lever des difficultés.

L'Ambassadeur de Belgique, bien évidemment, a rappelé l'existence de la proposition des cinq Ambassadeurs et beaucoup d'autres collègues l'ont fait aussi. La Conférence en a été saisie car elle est le fruit de notre réflexion collective. En fait, cette proposition n'appartient pas simplement aux cinq Ambassadeurs, car elle est la traduction très exacte de toutes les préoccupations qui se sont exprimées ici au cours des sept dernières années, précisément, et c'est pour cela qu'il y a, comme nous l'avons souvent répété, un lien de filiation évident entre cette proposition et toutes les initiatives antérieures. Il n'y a donc pas de contradiction, mais simplement une évolution dialectique qui s'est faite au fur et à mesure que notre réflexion collective prenait un sens et donnait forme à l'œuvre à accomplir ensemble.

Bien évidemment, nous n'avons pas encore atteint le consensus, qui est un redoutable écueil et que nous ne devrions pas traduire tout le temps par un droit de veto, mais beaucoup plus par une compréhension globale de ce que nous devrions faire ensemble, quitte à prolonger notre débat contradictoire dans le cadre d'un programme de travail qui serait complet et qui nous donnerait la possibilité de travailler dans la durée et d'étaler sur des mois et des années les mandats à accomplir. C'est pour cela, Madame la Présidente, que nous mettons beaucoup d'espoir dans votre présidence, et je voudrais ici vous assurer de la disponibilité de ma délégation et – comme l'Ambassadeur Adam l'a dit tout à l'heure, et si j'en crois les contacts que j'ai eus avec mes collègues de la Suède, de la Colombie et du Chili – de celle de mes collègues initiateurs de la proposition des cinq Ambassadeurs. Je crois que nous nous retrouverons toujours sur le terrain de la cohésion, de la cohérence et aussi de la compréhension univoque de ce que nous devrions faire.

Au moment où vous allez certainement essayer de faire adopter un ordre du jour, il serait bon que la Conférence du désarmement se souvienne que les 65 membres ici présents sont tous, individuellement et collectivement, représentants de la communauté internationale et qu'ils ne sont pas ici pour défendre des intérêts nationaux. Je crois que c'est là que gisent la première contradiction et la première difficulté qui font que le programme de travail qui existe officieusement n'a pas jusqu'à présent été officialisé. Je lance donc un appel à ceux qui, jusqu'à présent, ont pris le temps de réfléchir avant de nous transmettre un message d'optimisme et d'espoir, en disant qu'ils seraient prêts très bientôt à se joindre à nous, après tout ce temps de réflexion, pour satisfaire ce besoin collectif de sortir effectivement de la stagnation – je ne dirais pas de l'impasse, mais bien de la stagnation, car c'est cela la réalité. C'est à notre portée, et j'aimerais que ces pays, qui sont des pays majeurs au sens de l'article VI du TNP, nous fassent le signe attendu, qu'ils ne fassent pas trop tarder leur message et, en tout cas, qu'ils ne prennent pas sept nouvelles années pour réfléchir, auquel cas, évidemment, nous serions cette fois totalement dans l'impasse.

La communauté internationale nous a chargés ici d'une mission importante, qui consiste à dissiper, dans les esprits si différents des sociétés humaines de cette planète, un peu de cette crainte de l'apocalypse et de l'holocauste nucléaire. Cette crainte se reflète d'ailleurs dans ce qu'on appelle ici les questions nouvelles.

(M. Mohamed Salah Dembri, Algérie)

En effet, il y a aujourd'hui des questions nouvelles, soit d'autres facteurs déterminants qui peuvent nous mettre face à des actions en tout cas porteuses d'apocalypse pour l'humanité. Or pour faire avancer ces questions nouvelles, il serait bon que les anciennes que nous n'avons pas réglées soient prises en compte dans notre réflexion avec plus de force que jamais, c'est-à-dire la question du désarmement nucléaire, considérée par tous comme étant la priorité, et la question de l'arrêt de la production de matières fissiles. Je salue l'appel qu'a lancé l'Ambassadeur Chung tout à l'heure pour que les pays aujourd'hui détenteurs et les pays producteurs se déclarent prêts à penser à un moratoire sur la production. Je crois que cela serait une grande avancée, si cela se faisait en dehors de tout processus de négociation. Ce serait un formidable appel à l'espoir et, en tout cas, au développement d'une idéologie humaniste que nous appelons tous de nos vœux et qui nous ferait voir l'humanité fraternelle vivre sur une base d'harmonie et débarrassée de toutes les craintes pour l'avenir.

La présente session s'ouvre donc pour nous sur un certain nombre d'interrogations, mais également sur des motifs d'espoir, et je suis sûr que nous parviendrons à avancer si la volonté politique s'en manifeste d'une manière tout à fait évidente ici même. À mon tour, je voudrais évoquer le départ de certains collègues dont la contribution a été particulièrement utile aux travaux de la Conférence du désarmement – je pense en particulier à l'Ambassadeur d'Inde, M. Sood, à l'Ambassadeur du Canada, M. Westdal, et, bien entendu, à celui qui va nous quitter très prochainement, l'Ambassadeur de la République de Corée, M. Chung. En même temps, je voudrais souhaiter la bienvenue aux huit nouveaux collègues qui entrent aujourd'hui avec nous dans l'œuvre collective, ce qui représente un huitième de la Conférence du désarmement, à savoir les Ambassadeurs de Sri Lanka, d'Indonésie, de Suède, de République arabe syrienne, de Roumanie, de Colombie, de Belgique et des États-Unis. Je souhaite que ces huit nouveaux collègues nous apportent eux aussi non seulement les ressources de leur compétence, de leur expérience et de leur intelligence, mais aussi les ressources grâce auxquelles nous pourrions accomplir une œuvre collective où il n'y ait ni vainqueur ni vaincu, mais où seule la cause du désarmement triomphe. Je suis persuadé qu'ils nous apporteront de nouvelles idées et de nouvelles perspectives qui nous permettront d'avancer.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

La liste des orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Je la donne à l'Ambassadeur de la République islamique d'Iran.

M. ALBORZI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais): Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. J'ai la certitude que, grâce à vos talents de diplomate, votre dévouement et votre persistance bien connue, vous saurez orienter les pas de la Conférence vers un avenir meilleur. Vous pourrez compter sur l'appui de ma délégation, et soyez assurée de sa confiance et de sa coopération dans l'accomplissement de vos tâches.

Je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, de l'expression de votre sympathie et de votre solidarité avec le peuple et le Gouvernement iraniens à l'occasion du séisme tragique qui a frappé récemment la ville de Bam.

(M. Alborzi, République islamique d'Iran)

L'ampleur des dévastations et des souffrances infligées aux êtres humains à Bam a été sans précédent, tout comme le flux de l'aide internationale apportée si rapidement à mon pays. Nous sommes reconnaissants à tous ceux qui ont aidé les Iraniens à surmonter l'une des pires catastrophes qui se soient produites.

Sans aucun doute, il y a là un signe encourageant du sens des responsabilités et du partage à l'échelle internationale, qui est un réel atout pour la communauté mondiale. Ce fut un tableau saisissant que de voir des êtres humains voler au secours de leurs semblables pour faire face à des destructions naturelles massives.

À la Conférence du désarmement, en revanche, nous avons pour tâche de ne pas permettre que des destructions massives soient causées par des actes délibérés. J'ai la certitude que cette instance, qui a pour mandat d'élaborer des instruments de désarmement internationaux, a un grand rôle à jouer dans notre entreprise commune.

J'ai l'espoir que, à la présente session, la Conférence du désarmement pourra, après tant d'années, trouver l'élan nécessaire pour commencer des travaux de fond en adoptant au plus vite un programme de travail équilibré, fondé sur les propositions réalisables et largement appuyées dont elle est saisie. Tout comme la majorité écrasante des membres de la Conférence, nous estimons qu'il faut mettre tout particulièrement l'accent sur le désarmement nucléaire, qui nous paraît être une nécessité urgente et absolue, et seul à même de donner réellement à l'humanité l'assurance que des catastrophes dues à la main de l'homme, avec les souffrances terribles qu'elles infligent, ne se reproduiront plus.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

Puisque aucune autre délégation ne demande la parole, je passe au point suivant. Je vais suspendre la séance plénière et inviter la Conférence à examiner immédiatement en séance informelle le projet d'ordre du jour de la session de 2004, publié sous la cote CD/WP.533, ainsi que les demandes reçues d'États non membres qui souhaitent participer à nos travaux durant la présente session, telles qu'elles sont reproduites dans le document CD/WP.534. Ces deux documents ont été distribués par le secrétariat. Nous reprendrons ensuite la séance plénière afin d'officialiser les accords intervenus en séance informelle.

Je rappelle que la séance informelle est ouverte aux seuls États membres de la Conférence.

La séance est suspendue à 16 h 50; elle est reprise à 17 h 25.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): La 941^e séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Nous étions saisis tout à l'heure de deux questions, soit, premièrement, celle du projet d'ordre du jour et, deuxièmement, celle des demandes de participation à nos travaux, reçues d'États non membres de la Conférence.

(La Présidente)

À la séance informelle qui vient de s'achever, nous sommes parvenus à un accord sur la seconde question, à savoir celle des demandes de participation à nos travaux, reçues d'États non membres de la Conférence. Ces demandes sont reproduites dans le document CD/WP.534 et émanent des 26 États suivants: Bosnie-Herzégovine, Costa Rica, Croatie, Danemark, Estonie, Ghana, Guatemala, Jamahiriya arabe lybienne, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Oman, Philippines, Portugal, Qatar, République tchèque, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie-et-Monténégro, Singapour, Slovénie, Thaïlande et Uruguay.

Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter ces États à participer à ses travaux conformément à son Règlement intérieur?

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Quant à la première question, à savoir celle du projet d'ordre du jour, il a été convenu à la séance informelle de reporter à jeudi la décision à ce sujet, et de tenir ce jour-là une nouvelle séance informelle. En l'absence d'objections, je considérerai que la Conférence veut agir ainsi.

Il en est ainsi décidé.

La PRÉSIDENTE (traduit de l'anglais): Ainsi s'achèvent nos travaux pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade?

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le jeudi 22 janvier 2004, à 11 heures, immédiatement après une séance informelle, qui s'ouvrira à 10 heures.

La séance est levée à 17 h 30.
